

PROJET ÉOLIEN DE LA ROCHE AU LOUP

Sommières-du-Clain



Instruction du dossier

Actuellement, le dossier d'étude d'impact sur le projet éolien est en cours d'analyse par la DREAL. Après l'avoir déposé, le 08 août 2018, nous avons reçu la demande de complément **le 28 janvier 2019**.

Qu'est-ce qu'une demande de compléments



Le service de l'inspection des installations classées de la DREAL examine le dossier qui a été préalablement déposé en préfecture. Lors de l'analyse du dossier, la DREAL met en avant **les éléments qu'elle estime à compléter** dans le dossier d'étude d'impact.

Ces éléments sont listés sur un document validé par la préfète du département puis envoyé au chef de projet. Cette étape de demande de compléments est systématique sur tous les dossiers relatifs à des projets éoliens.



À quoi ça sert



Les développeurs éoliens **font appel à différents bureaux d'études**, pour établir l'étude d'impact, qui suit **un protocole précis** pour l'établissement d'une étude d'impact dans le domaine de l'éolien. Cependant, il existe toujours quelques différences dans la rédaction.

L'objectif est donc d'avoir des dossiers homogènes et les plus détaillés possible pour tous les projets éoliens afin de pouvoir les analyser de la même manière et de façon plus poussée.

Les compléments sur notre projet

Quels ont été les compléments demandés



La demande de complément qui nous a été adressée à propos du projet éolien de la Roche au Loup **n'entraîne pas de modifications importantes du dossier.**

En résumé, les éléments à modifier sont :

- Développer les inventaires floristiques (avant le lancement du chantier).
- Préciser les mesures prises pour la protection des chauves-souris.
- Rajouter les projets déposés dont nous n'avions pas connaissance au moment du dépôt de notre dossier.
- Justifier le choix des chemins d'accès.
- Rajouter quelques photomontages notamment depuis l'Abbaye de la Réau et l'Abbaye de Saint-Sauveur.

Notre démarche pour y répondre :

La demande de compléments est analysée **en étroite concertation avec les bureaux d'études** avec lesquels nous avons travaillé pour le premier dépôt. La plupart des demandes peuvent être prises en charge par les bureaux d'études car ils possèdent les informations demandées.

D'autres demandes demandent un travail plus important tels que les photomontages. Ceux-ci permettent de prouver la non-covisibilité avec les éléments patrimoniaux mentionnés.



Installation du mât de mesures

Un projet éolien **dépend majoritairement du vent** sur la zone choisie. Il est donc nécessaire de mesurer le vent dans toutes les conditions de vent possibles. C'est pourquoi, nous installons un mât de mesure de vent pendant une année complète, ce qui permet de connaître plus précisément **la force du vent et sa direction**, selon les moments d'une même journée et selon les saisons.

La vitesse du vent sera mesurée par **quatre anémomètres** situés à différentes hauteurs et la direction du vent sera obtenue grâce à **deux girouettes**.

Equipé d'une plaque photovoltaïque et d'une batterie, le mât sera totalement autonome en énergie.

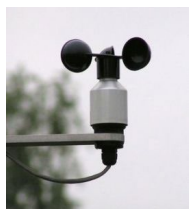


Figure 2 : Anémomètre



Figure 3 : Girouette

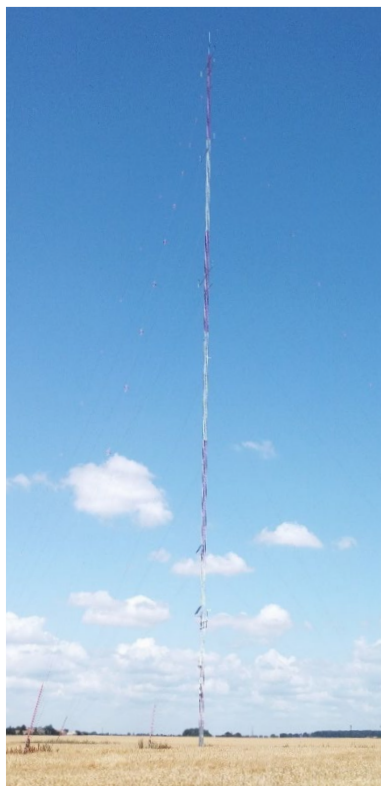


Figure 1 : Mât de mesures

Afin de correspondre au maximum à la réalité le mât de mesure sera à la même hauteur que les nacelles des futures éoliennes **soit 124,5 m**.

Vous verrez donc pour **l'automne 2019**, un mât de mesure s'élever au niveau de la zone d'étude qui a fait lieu d'une étude d'impact.

Imprimer par Graphicom[®] : 13 allée Rosa Luxembourg à Eragny. Ne pas jeter sur la voie publique.

ENERTRAG Ets France
CAP Cergy - Bâtiment B
4 - 6 rue des Chauffours
95015 CERGY PONTOISE

Téléphone : 01 30 30 60 09
E-Mail : sommieresduclain@enertrag.com
Chef de projet : Perrine LECOQ